

 <h2 style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> Du 3 avril 2023
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
<b>Répartition des frais de personnel entre budgets</b>	
<b>DÉLIBÉRATION</b> <b>N° 2023-051</b> En exercice : 38 Titulaires présents : 28 Suppléant : 1 Pouvoirs : 6 Absents : 2 Excusé : 1 Nombre de votants : 35	Le trois avril de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Luxeuil-les-Bains, Salle du Conseil Municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.  Le Conseil Communautaire nomme Sébastien RICHARDOT secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	P		Isabelle FORMET	E		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	A		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	SUPP	Guy MAUFFREY	Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### **Exposé**

Pour simplifier la gestion des salaires, la majeure partie des charges de personnel est supportée par le Budget Général de la communauté de communes.

D'autre part, certaines missions assurées par les agents du SPED peuvent être attribuées aux dépenses des budgets annexes. Parmi elles, on notera principalement l'entretien de la zone du Bouquet au détriment de celui des zones Peltey et 7 chevaux et les missions d'Assistante de prévention de la responsable du service.

A la fin de chaque exercice, ces charges doivent être répercutées sur les budgets concernés selon une clef de répartition déterminée en fonction d'une estimation approximative du temps de travail que chaque agent passe à traiter les différents dossiers rattachés aux différents services.

Chaque année ces pourcentages peuvent être revus en fonction de l'évolution des missions.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 070-247000755-20230403-D2023\_051-DE

Objet

## Répartition des frais de personnel entre budgets

Délibération n°2023

051

Page 2 sur 3

### Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **DECIDE** des clefs de répartition de la façon suivante :

#### Budget Général :

Facturation aux budgets annexes des charges de personnel imputées au budget général  
Année 2023

BUDGETS	Direction						Pôle technique Environnement				Pôle ressources						
	DG S	dev éco	comm publique	Ass direct	Ass direct	Secrétariat	Chef pôle	ass pôle	GEMAPI	SPAN C	Chef pôle	compte RH Ass pôle			Compta		moyens généraux
Assainissement	2%	0%	10%	2%	2%	2%	2%	2%	30%	30%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	0%
SPED	8%	0%	8%	8%	8%	8%	10%	5%	0%	0%	10%	16%	16%	16%	18%	18%	10.00%
SPAN C	2%	0%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	12%	70%	2%	1%	1%	1%	2%	2%	5.00%
Les 7 Chevaux	2%	25%	2%	2%	2%	2%	3%	2%	0%	0%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	0%
Le Bouquet	2%	25%	2%	2%	2%	2%	5%	2%	0%	0%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	0%
PELTEY	2%	25%	2%	2%	2%	2%	3%	2%	0%	0%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	0%
GEMAPI	2%	0%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	30%	0%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	0%
BG	80%	25%	72%	78%	78%	78%	73%	86%	28%	0%	78%	77%	77%	77%	74%	74%	85%

Les crédits issus de ces calculs, seront imputés au Budget Général au compte 70841 « mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes ».

Quant aux budgets annexes, les dépenses seront mandatées à l'article 6215 « personnel affecté à la collectivité de rattachement ».

#### Budget OM :

Facturation aux budgets annexes et général des charges de personnel imputées au budget SPED  
Année 2023

	Agents de collecte	Responsable de service (missions d'AP pour la collectivité)
<b>Assainissement</b>		<b>1 %</b>
<b>SPED</b>	<b>97 %</b>	<b>86 %</b>
<b>Le Bouquet</b>	<b>3 %</b>	<b>1 %</b>
<b>GEMAPI</b>		<b>1 %</b>
<b>SPAN C</b>		<b>1 %</b>
<b>BG</b>		<b>10 %</b>

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		Envoyé en préfecture le 18/04/2023 Reçu en préfecture le 18/04/2023 Publié le 
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2023		ID : 070-247000755-20230403-D2023_051-DE
Objet	<b>Répartition des frais de personnel entre budgets</b>	Délibération n°2023	051
		Page 3 sur 3	

Les crédits issus de ces calculs, seront imputés au Budget SPED au compte 70841 « mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes ».

Quant aux budgets annexes, les dépenses seront mandatées à l'article 6215 « personnel affecté à la collectivité de rattachement ».

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président  
**Jacques DESHAYES**

